Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260521-2026_59-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mardi 19 mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
Nombre de pouvoirs	:	3
Nombre de Conseillers présents	:	20
Quorum	:	12
Date de convocation et d'affichage	:	13 mai 2026
Date d'affichage du compte-rendu	:	21 mai 2026

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. DERVILLE Pascal, M. JASLET Nicolas, M. GUEGUEN François, M. MONNIER Alain, Mme CHOQUET Gwénaëlle, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, M. BOIVIN Adrian, Mme GAUDIOSO Frédérique, Mme FOLL Corinne, M. PITEL Philippe, M. LE PIVERT Jean-Michel, Mme BUSNOUF Dominique, Mme CICI Rose-Anne, M. LUTZ Maxime, M. LEMOINE Pierre-Yves, Mme POIRIER Aude, Mme POREE Sophie.

Absents excusés : M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme MACE Laura.

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. VIMBERT Paul-Henry à M. LE PIVERT Jean-Michel, M. RONCERAY Christophe à M. MONNIER Alain, Mme MACE Laura à Mme FERRET Marie-France.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : M. PITEL Philippe

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260521-2026_59-DE

2026-59 : Fixation des tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Madame Aude POIRIER

Madame POIRIER expose à l'assemblée délibérante que les tarifs de la restauration scolaire sont fixés librement par la Commune chaque année. Toutefois, ces tarifs ne peuvent en aucun cas dépasser le prix de revient résultant de l'ensemble des charges pesant sur le service.

Madame POIRIER rappelle les tarifs actuels de la cantine municipale :

Quotient familial	Tarifs du repas	3ème enfant scolarisé à Saint Jouan		Tarifs du repas
Inférieur ou égal à 1 000	1.00 €		Personnel communal	4.50 €
1 001 à 1 500	3.70 €	3,30 €	Non inscrit	6.50 €
Supérieur à 1 500	4.00 €	3,60 €	Autres	6.50 €
Hors CAF	4.50 €	4,10 €		

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R531-52 et R531-53 du code de l'éducation relatifs aux tarifs de la restauration scolaire ;

Vu la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté menée par l'État depuis 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De maintenir

- Pour l'année scolaire 2026-2027 les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs du repas	3ème enfant scolarisé à Saint Jouan		Tarifs du repas
Inférieur ou égal à 1 000	1.00 €		Personnel communal	4.50 €
1 001 à 1 500	3.70 €	3,30 €	Non inscrit	6.50 €
Supérieur à 1 500	4.00 €	3,60 €	Autres	6.50 €
Hors CAF	4.50 €	4,10 €		

De préciser

- Que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

